

Déclaration du CA Attac 93 Sud

Montreuil, le 22 septembre 2006

1) Les trois rapports d'experts indépendants commandités par Attac en juillet dernier pour analyser l'anomalie des élections de juin arrivent aux mêmes conclusions. René Passet, personnalité à qui toutes les parties ont accepté de s'en remettre, en a fait une synthèse claire et dépourvue d'ambiguïté : une « main invisible » « a manipulé » des bulletins et faussé le résultat. Le CA d'Attac réuni lors de l'université d'été en a pris acte et porté plainte contre X pour fraude. Il ne peut être question de revenir sur ce point.

Il est temps d'arrêter de semer le doute dans l'esprit des adhérents et des militants sur la réalité de la « manipulation » et de laisser la commission mise en place mener sereinement son enquête.

2) Les mesures conservatoires prises lors de l'université d'été (remise des mandats des membres du bureau, président y compris, mise sur pied d'une commission paritaire mixte pour préparer de nouvelles élections), sont une planche de salut nécessaire pour assurer la survie provisoire de notre association, mais ne peuvent suffire à plus long terme.

3) Les nouvelles élections qui se termineront début décembre doivent être organisées dans des conditions de transparence et de sécurité irréprochables. Leur résultat doit être incontestable : il y va de la survie d'Attac. En amont du vote, il est nécessaire que les professions de foi des candidats se réfèrent clairement à des textes programmatiques (ceux qui ont été publiés dans *Lignes d'Attac*, par exemple) afin que les électeurs puissent s'orienter.

Suite aux nouvelles élections, seul un changement radical au sein de la direction nationale d'Attac aurait une chance de laver l'image gravement ternie de l'association.

4) Une réforme des statuts est en passe d'être votée : le quorum sera sans doute atteint avant le dépouillement des prochaines élections. Si un nombre suffisant de voix est atteint, le nombre de membres actifs élus au CA passera à 24, contre 18 fondateurs, et la collégialité s'imposera à la direction d'Attac. Cette réforme aura été votée, sans qu'il y ait la moindre contestation. Nous exigerons alors qu'elle s'applique. Nous refusons toute autre réforme qui aurait pour effet de l'annuler.

5) Nous réaffirmons le rôle déterminant des membres fondateurs dans l'identité et l'activité d'Attac. Ils sont garants de sa nature : c'est l'équilibre de leurs débats qui fait l'identité d'Attac, organisation originale composée de personnes morales (journaux, organisations syndicales, associations) et physiques, qu'il est artificiel d'opposer les unes aux autres.

6) Attac se définit depuis sa création comme une association d'éducation populaire tournée vers l'action : organe de rassemblement, de débat et de confrontation, lieu d'élaboration de synthèses et de compromis, organisation plurielle par nature. Nous sommes attachés à la diversité des organisations au sein d'Attac . Elle constitue toute la nature et la richesse d'Attac. Elle est aussi la garante qu'Attac ne sera jamais un nième parti politique mais gardera son rôle original de concertation, d'information citoyenne et de mobilisation de l'opinion publique.

Le Conseil d'administration du comité local Attac 93 sud

<http://www.attac93sud.fr>